

COMPTE RENDU

CSE ordinaire du 29 janvier 2026

Quel service public veut-on pour 2026 ?

2026 commence fort ! Les agents en Normandie s'expriment sur leur charge de travail toujours plus écrasante ; le sens de leur travail se perd à mesure que nos missions sont démantelées et que des outils inadaptés, comme l'intelligence artificielle, se généralisent sans réflexion suffisante. La reconnaissance n'est pas à la hauteur des efforts considérables des collègues (NAO des deux dernières années = 0€ d'augmentation). La confiance en l'avenir et la qualité de la relation avec les privés d'emploi sont en chute libre. Au travers du baromètre interne, outil critiquable s'il en est, les expressions sont de plus en plus inquiétantes !

Alors que la LPE a grandement contribué à dégrader nos conditions de travail, voilà que le Projet de Loi de Finances 2026, passé en force, acte la suppression de 1 038 postes supplémentaires !

Accompagnement intensif sans moyens !

Au pas de charge, il faut désormais démarrer les portefeuilles intensifs partout ! D'un département à l'autre, d'une agence à l'autre, l'organisation diffère, l'ambiance est souvent tendue et des collègues sont positionnés sur des modalités imposées. *In fine*, il n'y a aucune égalité de traitement ni pour les conseillers, ni pour les privés d'emploi !

L'ensemble des projets de transformation de France Travail s'empilent alors que nous sommes déjà en sous-effectif. Nous réitérons notre alerte : de nombreux collègues « craquent » et pleurent dans les bureaux.

Cette désorganisation un travail qui repose sur un principe simple : répondre aux injonctions sans moyens supplémentaires et surtout avec des suppressions de postes ! Cette orientation politique, libérale, exclusivement au service des patrons et des actionnaires, nous empêche de définir une organisation qui correspond aux vrais besoins : un accompagnement de qualité, des ateliers réintégrés, des recrutements massifs pour des conditions de travail correctes, etc...

La CGT dit NON au budget 2026 et à la suppression de 1038 postes ; mais dit OUI à :

- Un plan de recrutement massif, en CDI, et la proposition de titularisation de tous les collègues en CDD !
- Une augmentation des moyens afin de répondre aux besoins !
- L'augmentation générale des salaires et leur indexation sur l'inflation !
- L'abrogation des contre-réformes de l'assurance chômage !
- L'amélioration de l'indemnisation de tous les privés d'emploi (durée, montant, conditions d'accès) !
- L'abrogation de la Loi Plein Emploi et du Décret Sanction !
- Un service 100% public, de qualité, qui répond aux besoins des usagers !



Création d'une « force spéciale » ?

La direction a-t-elle pris conscience que travailler à France Travail peut s'apparenter au parcours du combattant ?

Le ministre du travail, Jean-Pierre Farandou et notre DG Thibaut Guilluy ont annoncé vouloir « *muscler l'organisation de France Travail avec une force spéciale* » qui opérera pour satisfaire les besoins de main d'œuvre dans le secteur de la défense. Le ministre a demandé au DG de « *recruter un général* » pour diriger cette structure car « *rien de mieux qu'un militaire pour parler aux militaires* » ! Veulent-ils faire de nous des supplétifs de l'armée ?

Cette nouvelle organisation doit être mise en place au plus tard le 23 avril 2026, afin que « *le plan militaire de France Travail* » soit présenté lors d'un événement organisé par le ministère de la Défense à Toulon.

Entre le projet ARUM, prônant un accueil bienveillant, chaleureux, valorisant... et le discours « *va-t'en guerre* » de la DG et du gouvernement, la direction cherche-t-elle à mettre un bel emballage aux visées guerrières du gouvernement ?

Point d'étape sur l'IA

Rappel : les projets DSI sous traités coûtent 230 millions d'euros par an. La Cour des Comptes, dans son rapport « France Travail et l'IA », pointe des « lacunes importantes » au regard de la RGPD, sur les risques en matière de partage des données avec le réseau pour l'emploi et la quasi-absence de l'analyse sur la protection des données personnelles. La CNIL vient de faire condamner France Travail à 5 millions d'euros pour la fuite de données de 2024, jusqu'où irons-nous ?

La **CGT** rappelle aussi que le CA de France Travail ainsi que les élus du personnel au niveau national ont été insuffisamment informés sur ce sujet, comme le fait remarquer aussi la Cour des Comptes.

Au CSE de ce jour, une majorité des organisations syndicales ont demandé un point plus global sur l'intégration de l'IA portant sur l'ensemble des modifications sur nos métiers. La direction répond que ce niveau n'est pas régional mais national.

La **CGT** est intervenue pour préciser que l'IA est utilisée depuis 15 ans, a connu de nombreux changements et dans la dernière période, son développement et son intégration dans le travail s'est accéléré. Il est désormais nécessaire de réaliser une étude complète.

Match FT Formation

On nous présente un outil en phase de test (de décembre 2025 à avril 2026) dans la région Grand-Est, sans attendre la présentation du bilan en CSE Central. Pourquoi une telle précipitation à vouloir nous en informer ?

Pour que ça « matche », la **CGT** rappelle qu'il faut que les dossiers des DE soient bien à jour... or, le sont-ils ? les conseillers ont-ils le temps de veiller à la mise à jour des infos des DE ? La direction nous rappelle qu'une campagne de mise à niveau sur les EFO a été faite en 2025. Oui, soit. Mais aujourd'hui, elles-ont ?

Pass Emploi

L'application Pass Emploi, utilisée notamment pour le CEJ, connaît aussi un test : pouvoir déclarer les démarches vocalement. Proposition de la **CGT**, de bon sens : puisque la direction reconnaît que les jeunes ne saisissent pas leurs démarches dans l'outil et qu'il revient aux conseillers de s'en charger, accroissant ainsi leur charge de travail, pourquoi ne pas supprimer tout simplement cet outil caduc en pratique ? La direction n'est évidemment pas d'accord et pense que le recours aux « vocaux » sera la panacée !

Chat FT :

Même question que le mois dernier : comment effacer les enregistrements ? Dans un 1^{er} temps, les agents devront

effacer un à un les enregistrements mais à l'avenir, après le test, il est envisageable d'avoir une suppression automatique.

NEO :

La **CGT** rappelle qu'il n'y a pas eu de consultation du CSEC sur l'arrivée de cet outil que la DG considère comme une simple base documentaire.

Information sur la simplification de l'EPA

Le national a été rappelé à l'ordre et ne développera pas l'outil IA en 2026 dans les EPA. La simplification de l'EPA permettrait de recentrer l'échange sur l'entretien et d'éviter de la saisie inutile ou redondante. La durée de l'EPA reste à la main du manager, mais un gain de temps est envisagé. De ce fait, cette année, la période d'EPA ne sera pas prolongée.

Pour les 45 ans et les plus de 58-60 ans, un entretien spécifique sera mis en place afin d'adapter les postes. Pour le moment, la direction n'a pas fait de proposition en CSSCT en ce sens. A voir.

Dans le déroulé, le descriptif d'activité ne bougera pas tant qu'il n'y a pas de modification de poste.

La **CGT** vous incite à saisir la commission de conciliation pour faire valoir vos droits. Les augmentations sont rarement le reflet de ce qui est écrit dans ce document.

Échange sur le programme ARUM

La **CGT** poursuit ses revendications quant au traitement administratif des privés d'emploi qui devient de plus en plus maltraitant et rappelle à la direction que des codes couleurs et supprimer des sièges n'amélioreront pas la relation aux usagers.

La direction a-t-elle réalisé un état des lieux des agences qui ont déjà actuellement un conseiller en ZLA pour avoir une vision d'ensemble du nombre d'agences qui auront un temps partiel à consacrer à cette activité ?

A cette question, la direction indique qu'elle analyse les chiffres de la situation des accueils. Nous aurons l'état des lieux que la **CGT** avait demandé pour connaître le volume de privés d'emploi accueillis et la capacité de réception des agences.

Comment faire avec 1000 postes de services civiques en moins à l'accueil (au niveau national) ? La direction nous répète plusieurs fois qu'ARUM ne changera rien et la **CGT** se demande pourquoi faire tout un dossier et une présentation si on ne prend pas en compte la question de l'organisation du travail.

Point suite à la décision judiciaire concernant l'enquête

Suite au référé du 24 décembre, le juge a estimé que l'employeur doit faire partie de la délégation d'enquête sur les risques psycho-sociaux.

Pour rappel, les élus du CSE avaient voté une enquête, le 30 octobre 2025, non-conjointe, pour favoriser l'expression des agents écoutés. Les syndicats se réunissent le 13 février pour envisager les suites à donner.

Point sur la situation de St Pierre & Miquelon

La direction a ouvert un poste de DAFT à la BDE. Pour le moment, le projet de « point relais » est abandonné mais un point d'accueil unique mutualisé, avec plusieurs organismes, pourrait être envisagé (chacun garde ses compétences une fois l'accueil fait). La DR va échanger avec le nouveau préfet nommé récemment.

Informations RH

Dans l'attente du passage en force du Projet de Loi de Finances 2026, la DR n'a toujours aucune information sur le plafond ETPT et estime qu'il n'y aura certainement pas d'entrée en CDI sur cette BDE. Elle n'a aucune information sur la dotation CDD hors FSE, elle parie sur une dotation de 70% de celle de 2025. **En faire toujours plus avec toujours moins !**

Réclamations et questions CGT

Protection des salariés extérieurs : Les élus CGT reviennent sur la problématique. Nous demandons à être destinataires des plans de préventions (agressions, RPS...) pour ces différents acteurs tel que Cap Emploi (qui sont dans nos locaux toutes les semaines et doivent être au cœur d'un plan de prévention spécifique) mais aussi les salariés travaillant dans nos locaux de façon ponctuelle tels que les associations intérimaires, les chantiers d'insertion, les organismes de formation...

La direction répond que pour les personnels de Cap Emploi, avec les lieux uniques il y a un déjà un cadre, il faut contacter le responsable hiérarchique du salarié en difficulté. La CGT a posé cette question car il y a des situations de salariés en difficulté sur nos sites.

Contrat d'Engagement : Les élus CGT reviennent sur leur demande du mois précédent concernant les 15h d'activités et le mail qui devait être envoyé aux agents pour bonne pratique règlementaire ?

Retour en arrière ! Pas de mail à tous les agents mais un rappel en CDT a été fait ainsi qu'un rappel aux DT. Il faut faire remonter le nom des agences ou il y aurait ce problème. Pas d'écrit donc ?

Aide au permis : La CGT demande si finalement l'aide au permis est bien supprimée au 1er avril et pourquoi ?

Concernant la baisse des aides au permis B puis la suppression en mars 2026, il s'agit d'une décision nationale validée par le Conseil d'Administration le 27 novembre dernier. Il a été décidé, de mobiliser tout ce qui est possible, mais qui ne nous engage pas directement : CPF, dispositifs locaux... En somme, un désengagement de plus, nous laissant avec moins de moyen d'intervention.

Inscriptions et PRV : Les élus CGT demandent si la direction est au courant que les inscriptions remontées par les partenaires font parfois doublons et font perdre du temps aux agents en PRV ou à l'accueil ? Qu'est-il prévu pour y remédier ? C'est seulement à la fin de la réinscription que certains dossiers (renouvellement de titre de séjour) sont signalés comme étant déjà inscrits.

La direction confirme que cela arrive et qu'il y a des erreurs de saisie par les partenaires. Elle préconise de faire un retour par C'ZAM des ces situations pour une simplification.

CRE : Suite à la mise en œuvre de la note CRE du 1er juin 2025, des consignes ont été données en interne pour diminuer le nombre de redynamisations des DE sans accompagnement depuis plus d'un an. Depuis cette séparation des activités d'accompagnement et des activités de contrôle, les agents du CRE se voient donc contraints de diminuer l'activité de conseil qu'ils pouvaient mener jusqu'alors (CV, info sur la recherche de formation...). Les élus CGT demandent comment sont accompagnées les équipes CRE quant à la perte de compétence qui leur est imposée ?

La direction prend le point et répondra ultérieurement.

Sanctions et reste à vivre : La CGT reprend sa question sur le reste à vivre des bénéficiaires des allocations (RSA, ASS, ARE...) La direction devait revenir vers nous pour répondre à cette question.

Il n'y a pas de réponse pour le moment, par contre le CD 76 qui supprime 100% du RSA est rencontré lundi pour évoquer ce thème.

Le prochain CSE ordinaire aura lieu le 26 février 2026

N'hésitez pas à interpeler vos élus CGT pour toutes remarques et questions.